

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 20 mars 2012.

Section du dépôt légal



Info-Autorité

VOLUME 9, NUMÉRO 2

ÉDITION SPÉCIALE



SOMMAIRE

- ▶ Mois de la prévention de la fraude : sachez la reconnaître, l'éviter et la dénoncer !
- ▶ Nouvelle campagne de sensibilisation de l'Autorité
- ▶ Prudence sur les médias sociaux
- ▶ Quatre comptes pour suivre l'Autorité sur Twitter !
- ▶ La surveillance et la détection aident aussi à prévenir la fraude
- ▶ Les investisseurs demeurent vulnérables à la fraude sur Internet
- ▶ Mise en garde : Prudence à l'égard de Nagle & Associates Insurance Company
- ▶ Mise en garde : Attention aux sollicitations de markets.com et BForex Ltd.
- ▶ Colloque annuel de Prévention de la fraude
- ▶ La protection des renseignements personnels et vie privée
- ▶ Application des lois par l'Autorité
- ▶ Bilan des ACVM sur l'application de la loi en 2011

MOIS DE LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE

SACHEZ LA RECONNAÎTRE,
L'ÉVITER ET LA DÉNONCER !



Chapeauté par le Bureau de la concurrence, le Mois de la prévention de la fraude se déroule en mars sous le thème « Pour une confiance accrue des consommateurs ». Comme plusieurs autres organismes publics et privés qui combattent la fraude à travers le pays, l'Autorité profite du mois de mars pour sensibiliser les consommateurs à l'importance de reconnaître, d'éviter et de dénoncer la fraude.

Avez-vous visité la section « [Prévenez la fraude](#) » de notre site Web récemment ? Vous y trouverez une série d'outils, de publications et de mises en garde pour identifier, prévenir et [dénoncer](#) la fraude. Dans le cadre du Mois de la prévention de la fraude, vous y trouverez des nouveautés, notamment le test « [Êtes-vous vulnérable à la fraude sur les médias sociaux ?](#) ».

[retour au sommaire](#)



DÉCOUVREZ NOTRE NOUVELLE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

5BONNESQUESTIONS.CA

NOUVELLE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE L'AUTORITÉ

Cinq bonnes questions à se poser

Au Québec, nous portons la ceinture de sécurité, des casques, des lunettes et des bottes de protection. Nous tentons de boire, de manger et de jouer modérément. Mais quand vient le temps de confier nos épargnes à quelqu'un, nous le faisons souvent sans jamais poser la moindre question. C'est parfois là que se trouvent les pièges.

Tel est le sens de la toute nouvelle campagne de sensibilisation de l'Autorité diffusée depuis le 4 mars dernier. Les consommateurs sont invités à développer de saines habitudes en matière de placements en se posant cinq questions essentielles avant de confier leurs économies à qui que ce soit. Par exemple, cette personne est-elle inscrite au [registre de l'Autorité](#) ? Des messages diffusés en [anglais à la radio](#), en [français à la télévision](#) et sur Internet ainsi qu'une page d'atterrissage Web [5bonnesquestions.ca](#) et une [capsule vidéo éducative](#) constituent les moyens déployés pour cette campagne.

L'Autorité continue de traiter un nombre important de dossiers de pratique illégale où des investisseurs ont perdu, en tout ou en partie, leurs économies. L'Autorité souhaite que cette nouvelle campagne amène encore plus de Québécois à adopter les bons réflexes qui permettent de mieux se prémunir contre la fraude.

Des progrès en ce sens sont à faire. Rappelons qu'un [sondage mené en 2011](#) révélait que même si 78 % des Québécois se disent à l'abri de la fraude, moins d'un Québécois sur deux se méfierait d'une offre d'investissement promettant un rendement de 2 % par mois, soit plus de 26 % sur une base annuelle.

Cette campagne s'inscrit dans le cadre du Mois de la prévention de la fraude et sera reprise à l'automne.

[retour au sommaire](#)

PRUDENCE SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

Un terrain fertile pour les fraudeurs



Précieux outils pour les investisseurs, Internet et les médias sociaux offrent un accès vers une foule de renseignements sur les placements, que ce soit des conseils, la possibilité de s'abonner à des lettres financières ou de participer à des forums sur les placements. Cependant, nous vous rappelons qu'il importe d'exercer une certaine prudence à l'égard des informations qui sont publiées sur ces plateformes qui attirent aussi les fraudeurs.

Bien que les médias sociaux soient principalement utilisés à des fins légitimes et bien intentionnées par les personnes et les entreprises, ils peuvent s'avérer un terrain fertile pour les fraudeurs, car ils permettent :

- De rejoindre à faible coût un grand nombre de victimes potentielles;
- D'échanger avec des victimes potentielles sous le couvert de l'anonymat ou sous une fausse

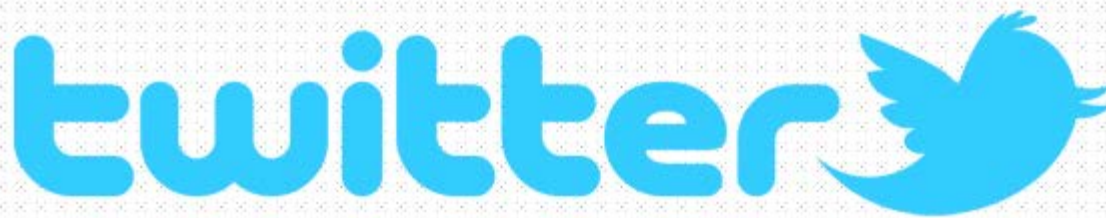
identité;

- De mener des opérations illégales de manipulation de marché en propageant de fausses rumeurs à propos de certains investissements pour en augmenter artificiellement la valeur et les revendre à profit;
- D'y publier des hyperliens qui dirigent les victimes sur de faux sites en apparence identiques à des sites légitimes.

Il est difficile de prouver la bonne volonté ou l'identité d'une personne que vous ne connaissez que par les médias sociaux. C'est pourquoi nous vous invitons à [faire preuve de prudence à l'égard de sollicitations douteuses](#) et à réviser vos paramètres de confidentialité sur vos comptes de médias sociaux. Nous vous conseillons également de ne jamais révéler d'informations personnelles telles que votre adresse personnelle, votre numéro d'assurance sociale, vos numéros d'identification personnelle (cartes de crédit et de débit) et vos mots de passe sur les médias sociaux.

[Pour en savoir plus.](#)

[retour au sommaire](#)



QUATRE COMPTES POUR SUIVRE L'AUTORITÉ SUR TWITTER !

Pour mieux se prémunir contre la fraude, en apprendre plus sur les produits financiers mais surtout être aux premières loges lorsque des mises en garde au public sont émises, il est dorénavant possible de nous suivre sur Twitter.

Vous pouvez suivre quatre types de compte de l'Autorité sur Twitter :

Un compte institutionnel : [@lautorite](#)

- actualité de l'Autorité;
- mises en garde à l'intention des investisseurs;
- allocutions et événements auxquels participent l'Autorité ou ses représentants;
- nouvelles et renseignements relatifs à la distribution de produits et services financiers, aux valeurs mobilières, à l'assurance et aux institutions financières;
- nouvelles relatives à l'éducation financière;
- possibilités de carrière à l'Autorité;
- nouvelles pertinentes en provenance de sources officielles, telles que les médias, les autorités d'autres provinces ou pays.

Des comptes personnalisés de gens qui représentent l'Autorité sur Twitter et qui ajoutent chacun à leur façon une touche plus personnelle et plus interactive à l'information transmise par [@lautorite](#)

- [@SylvainTheb](#) (Sylvain Théberge, porte-parole de l'Autorité auprès des médias)
- [@Cat_Beau](#) (Cathy Beauséjour, conseillère en communication et animatrice du compte [@lautorite](#))
- [@louibeau](#) (Louis Beauchamp, directeur des affaires publiques et des communications)

Un compte jeunesse : [@Tesaff_Valerie](#) (Valérie Sauv , analyste au service de l' ducation financi re)

- Informations pertinentes pour les jeunes qui se pr occupent de leurs finances personnelles :
 - Budget
 -  pargne
 - Investissements
 - Assurance

Un compte sur l' ducation financi re : [@educfin](#) (Camille Beaudoin, chef du service de l' ducation financi re)

- Informations pertinentes pour les gens qui s'int ressent   l' ducation financi re.

[retour au sommaire](#)

LA SURVEILLANCE ET LA D TECTION AIDENT AUSSI   PR VENIR LA FRAUDE



Nous diffusons actuellement plusieurs messages afin de rappeler aux Qu b cois l'importance de d velopper de bons r flexes pour pr venir la fraude. Mais au-del  de ces activit s de sensibilisation, nous effectuons aussi un travail de surveillance et de d tection important afin de pr venir au lieu de gu rir en mati re de fraude.

« La pr vention de la fraude n cessite des m canismes de surveillance novateurs. C'est ce qui occupe quotidiennement notre  quipe de cybersurveillance qui veille   la d tection des activit s suspectes sur le Web et contribue ainsi   pr venir les risques de fraudes ou de pertes pour les investisseurs », a indiqu  Me Nathalie Drouin, directrice g n rale, Affaires juridiques et contr le des march s.

Depuis sa mise en place, notre  quipe de cybersurveillance a ouvert plus de 60 dossiers d'enqu tes et d marr  plusieurs projets de d tection portant sur diff rents outils utilis s par les fraudeurs sur le Web. L'un de ces projets concernait des annonces pr sentant un risque d'exercice ill gal dans la r gion de Montr al. Au terme de cette initiative, plus de 75 annonces douteuses ont  t  identifi es dont plus de huit  taient li es   des personnes ayant des ant c dents   l'Autorit .

« Cette d tection permet d'intervenir de fa on proactive dans plusieurs dossiers et ainsi de contribuer   l' ducation de plusieurs utilisateurs,   la fermeture de sites probl matiques ou encore au d p t de poursuites, lorsque la situation s'y pr te », a indiqu  Me Drouin. Une veille est aussi effectu e   l' gard des individus et entit s condamn s par le Bureau de d cision et de r vision suivant une intervention de notre part ou qui se sont engag s aupr s de nous   cesser toute sollicitation.

C'est en avril 2010 que nous avons lanc  un premier projet pilote de cybersurveillance. Aujourd'hui, l' quipe affect e   la cybersurveillance est compos e de six personnes dont quatre enqu teurs disposant de divers outils, parmi lesquels des ressources informatiques et des logiciels qui permettent d'acc der   pr s d'un millier de sites et moteurs de recherche diff rents en temps r el. Ces recherches simultan es favorisent la d tection d'individus ou d'entit s qui offrent ill galement des produits et services financiers par le biais d'Internet.

[retour au sommaire](#)

LES INVESTISSEURS DEMEURENT VULN RABLES   LA FRAUDE SUR



La dernière campagne de sensibilisation à la fraude menée par plusieurs des membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières confirme que les investisseurs demeurent vulnérables aux placements frauduleux sur Internet. Cette campagne s'est déroulée du 27 novembre 2011 au 5 février 2012.

Des publicités interactives et des courriels non sollicités envoyés durant cette cybercampagne ont permis d'attirer 18 000 internautes vers un site Web factice. Les internautes étaient ainsi dirigés vers la vidéo et le site Web d'une société fictive, [BlueHedge Investments](#), afin d'illustrer la façon dont les fraudeurs s'y prennent pour attirer des investisseurs sans méfiance. L'internaute consultant le site Web de BlueHedge Investments qui tentait d'y entrer des renseignements personnels ou d'investir était redirigé vers le site Web d'information, www.bluehedgeestfaux.ca, un site offrant des outils et de l'information sur les moyens de reconnaître, d'éviter et de dénoncer les fraudes financières sur Internet. Les sites demeurent actifs et constituent des ressources pour la sensibilisation des investisseurs.

[Pour en savoir plus.](#)

[retour au sommaire](#)

MISE EN GARDE



Prudence à l'égard de Nagle & Associates Insurance Company

Nous vous invitons à faire preuve de vigilance à l'égard de sollicitations effectuées par la compagnie Nagle & Associates Insurance Company et ses représentants Ferdinand Blake et Thomas Finley. [Pour en savoir plus.](#)

Il est important de bien vérifier que la personne qui offre un produit d'assurance est bien inscrite au [registre des entreprises et individus autorisés à exercer](#). Il est également possible de vérifier si l'assureur est autorisé à vendre ses produits au Québec à l'aide du [registre des assureurs](#) ou auprès d'un agent au [Centre d'information](#).

[retour au sommaire](#)

MISE EN GARDE



Attention aux sollicitations de markets.com et BForex Ltd.

Nous vous invitons à faire preuve de vigilance à l'égard de sollicitations effectuées par Markets.com et Bforex Ltd., deux sociétés qui ne sont pas autorisées à agir au Québec, qui auraient récemment sollicité des Québécois afin qu'ils investissent sur le marché des [devises](#), communément appelé le FOREX. [Pour en savoir plus.](#)

Le marché des devises est complexe et volatile. Il s'adresse à des investisseurs qui ont les connaissances, le temps et les ressources nécessaires pour suivre son évolution. Les investisseurs qui n'ont pas suffisamment de connaissances et de temps à y consacrer risquent d'y perdre beaucoup d'argent.

Nous vous rappelons également l'[importance d'être vigilant avant d'investir vos économies](#), peu importe d'où proviennent les sociétés ou personnes qui offrent les investissements. Vous devriez toujours vous assurer que les sociétés et personnes qui vous proposent d'agir à titre d'intermédiaire détiennent les approbations nécessaires en vérifiant au [registre](#) sur le site Web de l'Autorité ou en téléphonant à un agent du [Centre d'information](#).

[retour au sommaire](#)



UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

COLLOQUE ANNUEL DE PRÉVENTION DE LA FRAUDE

Les nouvelles tendances en matière de crime économique

L'Université de Sherbrooke tiendra son 4e colloque annuel de Prévention de la fraude, le vendredi 23 mars prochain, dans le cadre de son Programme de lutte contre la criminalité financière. Ce Programme bénéficie de l'apport du [Fonds pour l'éducation et de la saine gouvernance](#) de l'Autorité des marchés financiers.

Au menu de cet événement organisé cette année par le professeur Messaoud Abda : les nouveaux types de fraude comptable, comme la fraude au financement et la fraude corporative en technologie de l'information; la responsabilité criminelle et pénale des entreprises en matière d'activités économiques illégales; les fraudes par affinité; les paradis fiscaux; le travail au noir et l'évasion fiscale dans le secteur de la construction; l'audit interne et les indicateurs d'alerte de la fraude.

Le mot de bienvenue de ce colloque sera prononcé par le ministre délégué aux Finances, M. Alain Paquet. Prendront notamment la parole à cette occasion : Me Simon Roy, de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, Mme Mireille Harnois, du Service d'audit interne de Quebecor Media, M. Philippe Mancini, directeur principal en Sécurité, confidentialité et continuité chez KPMG, de même que la procureure-chef de l'Autorité, Mme Lise Girard.

La participation à ce colloque pourra être attestée par l'Université de Sherbrooke pour une équivalence de 5 heures de formation continue. Des attestations CGA à cet effet seront remises au Colloque. Les membres CMA et CA devront présenter eux-mêmes leur attestation. La reconnaissance du Barreau est à confirmer.

Lieu

SANDMAN HÔTEL MONTRÉAL-LONGUEUIL
999, rue de Sérigny | Longueuil | QC | J4K 2T1
T 450 442-5800, poste 2008 | 1 800 493-7303
www.sandmanhotels.com

Stationnement gratuit. Coût d'inscription : 70 \$ par personne.

[Compléter le formulaire en ligne](#)

Information : 1 888 463-1835, postes 61588, 61706 ou 62362

[retour au sommaire](#)

LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET VIE PRIVÉE

Sous le sceau de Top Secret !

Vrai ou faux ? Vous devez garder votre carte d'assurance sociale sur vous en tout temps.

La réponse à cette question, vous la trouverez ci-dessous dans un tout nouveau jeu à caractère pédagogique, développé par le Collectif autonome des [Carrefours-jeunesse](#) emploi du Québec, un partenaire de l'Autorité. Développé notamment avec le soutien financier du [Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance \(FESG\)](#), ce jeu s'adresse aux intervenants en emploi des carrefours-



jeunesse qui œuvrent auprès des jeunes de 12 à 35 ans.

« Nous souhaitons conscientiser les jeunes adultes aux dangers de fraude que peut représenter la divulgation de leurs renseignements personnels », indique la secrétaire générale du Collectif, Marie-Claude Desjardins. Nous voulons ainsi les aider à développer des comportements et réflexes qui contribueront à protéger leur vie privée. »

Le jeu comprend des fiches touchant diverses thématiques (vol d'identité et hameçonnage, divulgation des renseignements personnels, fraudes, etc.), abordées selon diverses catégories (mise en situation, vrai ou faux, choix de réponse, etc.) et sous différents modes (individuel, duel ou droit de réplique).

« Ce jeu est le fruit d'un travail amorcé depuis près de deux ans grâce à la collaboration précieuse de plusieurs intervenants du Collectif, avec le soutien financier du FESG de l'Autorité ajoute Mme Desjardins. L'univers numérique dans lequel nous vivons recèle un grand nombre de pièges. Avec le jeu Top Secret, nous proposons une initiative ludique afin de contribuer à l'éducation économique de notre clientèle », conclut-elle.

En terminant, ne gardez jamais votre carte d'assurance sociale sur vous, vous conseillent les autorités. C'est un numéro très recherché par les fraudeurs ! Conservez-la en sûreté à la maison. Si vous la perdez, contactez rapidement votre institution financière, la police et les bureaux de crédit pour prévenir la fraude.*

*Source : <http://www.servicecanada.gc.ca/fra/nas/perdu/perdue.shtml>

[retour au sommaire](#)

APPLICATION DES LOIS PAR L'AUTORITÉ



Il faut poursuivre notre travail de répression, de détection et d'éducation

Récemment, nous avons publié [notre bilan](#) portant sur l'application des lois relatives à l'encadrement du secteur financier au Québec en 2011. Un total de 1 201 personnes ont été sanctionnées pour diverses infractions aux lois que nous administrons et un peu plus de 5,6 millions \$ a été imposé en amendes, pénalités et sanctions suivant notre intervention en 2011.

En 2011, les placements illégaux continuent d'être la catégorie d'infraction la plus communément relevée et sanctionnée au Québec avec 29 poursuites intentées contre 76 personnes et sociétés, 21 poursuites terminées impliquant 37 personnes et sociétés ainsi que 12 interdictions et blocages touchant 70 personnes et sociétés ayant des activités de placement douteuses.

« Le placement illégal et la pratique illégale constituent un enjeu très important pour l'Autorité. Ceux-ci occupent grandement nos équipes d'enquête et de poursuite, mais également nos équipes dédiées à l'éducation financière et à l'assistance à la clientèle », a indiqué Nathalie Drouin, directrice générale Contrôle des marchés et affaires juridiques à l'Autorité. « C'est pourquoi il convient de poursuivre, d'une part, nos efforts de répression en réclamant des sanctions sévères afin de dissuader les contrevenants et, d'autre part, de poursuivre notre travail de sensibilisation auprès du public afin de l'aider à mieux se prémunir contre la fraude. »

Nos équipes d'enquête et de poursuite ont également été affectées à des dossiers de manipulation du marché, notamment dans le dossier impliquant les sociétés Wanderport Corp. et Neuro-Biotech inc. et de délit d'initié avec les dossiers liés à Consolidated Thompson et MEGA Brands. Elles ont également fait face à un nombre croissant de contestations. Ainsi, en 2011, nous avons été impliqués dans 35 dossiers d'appel devant divers tribunaux québécois.

En matière d'application de la loi, nous avons obtenu un total de 15 ordonnances impliquant 89 personnes et sociétés qui ont permis de faire cesser des activités illicites dans le domaine des valeurs mobilières et, à l'occasion de bloquer des actifs. « Cet important pouvoir, qui permet notamment de protéger les investisseurs de toute autre perte éventuelle en cours d'enquête, a été élargi en décembre 2011 avec l'adoption de la [Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier](#). Dorénavant, l'Autorité pourra également demander des ordonnances visant la suspension, la radiation du droit d'exercice, le blocage ou toute autre

mesure de redressement à l'encontre de tout contrevenant à la [Loi sur la distribution de produits et services financiers](#), une mesure importante pour la protection des consommateurs », a conclu Me Drouin.

[retour au sommaire](#)



BILAN DES ACVM SUR L'APPLICATION DE LA LOI EN 2011

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié le [Rapport sur l'application de la loi 2011](#), qui souligne la façon dont les autorités en valeurs mobilières du Canada travaillent à protéger les investisseurs et à prévenir les abus sur les marchés. Le rapport met principalement l'accent sur les mesures proactives prises par les membres des ACVM pour prévenir les préjudices, par exemple les mesures de protection et la communication avec les investisseurs.

Pour la première fois, le [Rapport sur l'application de la loi 2011](#) est disponible en format HTML, ce qui permettra aux lecteurs d'en consulter rapidement et facilement les diverses sections. Nous vous invitons notamment à consulter la section consacrée aux [faits saillants de 2011](#) qui permet de mieux comprendre certaines des causes en placement illégal relevées par les ACVM en 2011 et ainsi de mieux vous prémunir face à certains types d'approches.

Mentionnons au passage qu'il vous est désormais possible de suivre les ACVM sur Twitter. Nous encourageons les personnes intéressées par les nouvelles et les programmes sur la protection ou la sensibilisation des investisseurs à s'abonner au compte Twitter des ACVM ([@ACVM_Nouvelles](#) en français ou [@CSA_News](#) en anglais).

[retour au sommaire](#)

CONTACTEZ-NOUS

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337

Montréal

800, square Victoria
Tour de la Bourse, 22e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Courriel : info@lautorite.qc.ca

Pour en savoir davantage sur nos activités, consultez notre site Web : www.lautorite.qc.ca.
Le Journal Info-Autorité est publié par la Direction des affaires publiques et communications de l'Autorité des marchés financiers.